

DAC - Boîte 22

LONDON

22.1 London, Mons. Meunier ed altri sacerdoti contro il vescovo (1914)

27.3.1914, L'Heureux, P. (ptre, London); Martin, Théo. (ptre, London); Loisselle, J.-A. (ptre, London); Meunier, J.-Ed. (ptre, London) à Stagni: veulent se plaindre de la manière dont ils sont traités par Fallon

30.3.1914, Stagni à Meunier: les plaintes sont trop générales pour justifier une action quelconque de la DAC

22.2/1 London: S.E. Mons M.F. Fallon contro alcuni sacerdoti per la causa col rev. L.A. Beaudoin per smembramento di parrocchia: Revv. A.D. Emery, J.A. Loisselle, P.L. L'Heureux, P. Langlois (1914-1915)

3.4.1914, Fallon à Stagni: Meunier l'a accusé d'avoir défendu l'enseignement du français dans le diocèse et a refusé de prouver ses accusations; par conséquent, a dû le citer devant le tribunal diocésain; suivi de:

doc. 1...24.3.1913, Meunier: déclaration au sujet des mérites de Beaudoin, qui s'est opposé à son év. seulement quand celui-ci a défendu l'enseignement du français

doc. 2...4.3.1914, Fallon à McKeon, P.J.; Laurendeau, F.-X.; Forster, D.; O'Connor, D.; Hanlon, J.A. (membre de l'officialité diocésaine): "Statement of Claim" dans la cause Fallon vs Meunier

doc. 3...3.4.1914, O'Connor et Laurendeau à la S. Rote, condamnation de Meunier

6.4.1914, Emery, A.-D. à Stagni: Fallon tourmente les ptres canadiens-français devant son tribunal; suivi de:

doc. 1...6.4.1914, Emery à Fallon: prouver que celui-ci a défendu d'enseigner le français est aussi difficile que de prouver qu'il fait clair le jour

9.4.1914, Stagni à Emery: il ne peut pas refuser de comparaître devant le tribunal diocésain

14.5.1914, Stagni: annotation au sujet de:

doc. 1...12.5.1914, Plaidoyer présenté à S.E. le dél.ap. par J.-A. Loisselle, curé de Canard River, Ont. contre Mgr Fallon, év. de London, Ont.

15.5.1914, Stagni à Loisselle: du point de vue du droit canonique, il est en défaut: il devrait donc se présenter à nouveau à l'officialité diocésaine pour demander pardon; seulement plus tard, pourrait-il recourir à Rome

15.5.1914, Stagni à Loisselle: copie conforme de la minute qui précède

16.5.1914, Stagni à Fallon: lui suggère de lire la décision de la Rote "Colonien. seu Monasterien. suspensionis et jurisdictionis" (Acta Apostolicae Sedis, 16.9.1912, p. 591)

19.5.1914, Fallon à Stagni: mémoire sur le cas avec copie d'une lettre écrite à De Lai

22.5.1914, Stagni à De Lai: explique pourquoi Fallon devrait réfléchir sur la décision de la Rote

30.6.1914, Fallon à Stagni: a réintégré Loisselle dans sa paroisse, après que celui-ci eût signé une déclaration au sujet de ses accusations contre Fallon

3.7.1914, Stagni à Fallon: est très satisfait

8.7.1914, Fallon à Stagni: a réintégré L'Heureux dans sa paroisse, après que celui-ci eût signé une déclaration au sujet de ses accusations contre Fallon

11.7.1914, Stagni à Fallon: exprime sa satisfaction

11.5.1914, La Patrie: "Curé suspendu par son évêque" - s.p.; [au verso, 7.7.1914, Le Droit, "Ce n'était que malentendu", s.p.]

23.10.1914, Emery à Stagni: Fallon l'a obligé à se rétracter, demande s'il peut recourir à Rome

25.10.1914, Stagni à Emery: Fallon ne lui a pas demandé de se rétracter, mais seulement de prouver ses accusations

1.12.1914, Sebastianelli, Guglielmo (Mgr.; doyen de la S. Rote) à Stagni: a présenté à Benoît XV la supplique de huit curés du diocèse de London; le pape demande que le dél.ap. cherche à résoudre la question; suivi de:

doc. 1...Beaudoin; Landreville, L. (ptre, London); Emery; Langlois; Martin; St-Cyr; L'Heureux; Loiselle à Benoît XV, demandent de porter leur cas devant la S. Rote

22.2/2 - (segue) (1915)

14.10.1914, Cause des curés dénoncés, diffamés, suspendus ab officio par Mgr M.F. Fallon, évêque de London: dossier au dactylo contenant:

doc.1...: 14.10.1914, Beaudoin, L.-A. (curé de Ford City, London); Landreville, L. (curé à Grande-Pointe, London); Emery, A.-D. (curé de Painscourt, London); Langlois, P. (curé de Tecumseh, London); Martin, Théo (curé de St-Pierre, Prairie-Siding); St-Cyr, N.-D. (curé de Stoney Point, London, demeurant à Alfred, Ont.); L'Heureux, R.-L. (curé de Belle River); Loiselle, J.-A. (curé de Canard River) à De Lai: demandent l'intervention de la Consistoriale contre Fallon; souhaitent la nomination d'un commissaire

doc.2...: Exposés de fait et de droit et conclusion

doc.3...: 23.2.1914, Fallon à Loiselle avec traduction française

doc.4...: s.d., Loiselle à Fallon

doc.5...: 2.4.1914, Fallon aux membres de l'Officialité diocésaine de London (McKeon, P.J.; Laurendeau, F.-X.; Forster, D.; Hanlon, J.A.): sa plainte; avec traduction française

doc.5...: 2.5.1914, O'Connor, D.O. (official de l'Officialité diocésaine, London) à St-Cyr: citation à comparaître avec traduction française

doc.6...: 23.3.1914, Meunier, J.-Ed. (curé de St-Alphonse, London): déclaration

doc.7...: 8.5.1914, Meunier, J.-Ed.: déclaration

23.1.1915, Stagni à Sebastianelli, Guglielmo (doyen de la Sacrée Rote): réponse à la lettre du 1.12.1914; il a déjà fait son possible pour apaiser le différend; la cause portant sur la question linguistique : il est préférable que la décision sur l'affaire vienne d'un tribunal romain tel que la Rote, bien plus éloigné des troubles canadiens

24.1.1915, Stagni à De Lai: expliquer sa situation à Sebastianelli

1.5.1914, St-Cyr à Stagni: se réjouit du fait que celui-ci est chargé de trancher dans cette affaire

11.2.1914, Stagni à St-Cyr: réponse interlocutoire

6.2.1915, Beaudoin à Stagni: Sacconi, Vincenzo (procureur à Rome des prêtres canadiens-français) l'a informé que Stagni aurait reçu le mandat de commissaire pour l'affaire

11.2.1914, Stagni à Beaudoin: réponse interlocutoire

27.2.1915, Beaudoin à Stagni: transmet:
doc.1...: 16.2.1915, Fallon à Beaudoin: conteste les preuves des accusations
doc.2...: 27.2.1915, Beaudoin à Fallon: l'affaire est dans les mains de la Consistoriale

3.3.1915, Stagni à Beaudoin: accuse réception

15.2.1915, De Lai à Stagni: carte de visite: accuse réception des lettres de celui-ci

15.4.1915, Leboeuf, A.-T. (prés. du Comité des paroissiens de Ste-Anne, Tecumseh, London) à Stagni: demande rendez-vous (tél.)

s.d. [document remis à la DAC le 8.4.1914], Paroissiens de Ste-Anne, Tecumseh, à Stagni: attestation de soutien à leur curé, Langlois (4 pages plus 8 autres de signatures); sur l'endos de la dernière, aide-mémoire de Stagni: a conseillé à Langlois de se présenter quand même devant l'Officialité de London

12.4.1915, St-Cyr à Stagni: au sujet du rôle de celui-ci

13.4.1915, Stagni à St-Cyr: la question doit être traitée par les tribunaux romains

s.d [date sur l'enveloppe 16.4.1915], Sacconi (avocat de la Rote et procureur à Rome des prêtres canadiens-français) à Stagni: au sujet d'une question concernant St-Cyr, présentée à la Congr. du Concile

13.5.1915, Stagni à Sacconi: ignorait toute l'affaire

13.5.1915, Stagni à Cassetta, Francesco di Paola (préf. de la Congr. du Concile): ne peut pas s'occuper de la question concernant St-Cyr

2.10.1915, Fallon à Stagni: son avocat à la S. Rote, Angelo d'Alessandri, a transmis une liste de questions à poser aux témoins; demande l'autorisation d'être présent aux interrogatoires

7.10.1915, Stagni à Fallon: doit encore recevoir les instructions procédurales de la Rote

22.2/3 - (segue) (1915-16)

18.11.1915, Rossetti, P. (juge instructeur de la Rote) à Stagni: lui confie la tâche d'interroger les témoins de la cause Londonen. Diffamationis = Poenarum; annexe:
doc.1...: Questions à poser aux témoins et noms de ceux-ci; les questions sont divisées par sujet

7.1.1916, Stagni à Fallon: a reçu les directives de la Rote; les parties peuvent être représentées par leurs procureurs; entend réunir la cour à Chatham, London, au couvent des Franciscains

7.1.1916, Stagni à Curotte (abbé, Sault-au-Récollet): informe celui-ci, procureur des demandeurs, qu'il a choisi Chatham, London, comme siège de la cour

8.1.1916, Fallon à Stagni: accepte d'être représenté par son procureur aux séances de la cour

9.2.1916, Curotte à Stagni: est prêt à participer aux audiences à Chatham, London; se rappelle du délégué qui fut son professeur de philosophie morale au Collège Urbain

13.1.1916, Stagni à Mère Célestine (sup. des Soeurs de St-Joseph, London): confidentielle; transmet: doc.1...: citation à comparaître pour Mère Angèle, Mère Vincent, Soeur Marie-Rose, Soeur Ste-Croix, Soeur Irène, Soeur Bernard, Soeur Marie-Colomban, toutes de la Congrégation de St-Joseph, London [d'après les réponses, il appert que les soeurs en question sont anglophones]

12.1.1916, Stagni à Archinger, James (ofm, Chatham, Ont.): demande de tenir les séances au monastère franciscain de Chatham, Ont.

13.1.1916, Stagni à Foley, James T. (ptre, London): Fallon en a fait son procureur; se présenter à Chatham

13.1.1916, Stagni à Curotte (proc. des ptres francophones): se présenter à Chatham

13.1.1916, Stagni à Mère Marie-Claire (sup. des Ursulines de Chatham, Ont.): confidentielle; transmet: doc.1...: citation à comparaître pour Mère Catherine, Soeur Marie-de-l'Annonciation, Soeur Augustine, Soeur Lorette, Soeur Bernard, Soeur Justine, toutes Ursulines de Chatham

14.1.1916, Foley, James T., à Stagni: accuse réception de la lettre de convocation

17.1.1916, Stagni: décret désignant Sinnott (secr. DAC et arch. élu de Winnipeg) comme notaire et Lemmens, Henri (profès de la Société de Marie de Montfort) comme assitant

10.1.1916, Fallon: nomination de Foley, James T., comme son procureur

11.1.1916, formulaires de nomination de Curotte, Arthur, comme procureur, signés par L'Heureux, P.; Martin, Théo; Loiselle, J.-A.; St-Cyr, N.-D.; Beaudoin, L.-A.; Langlois, P.; Landreville, L; Emery, A.-D. (7 documents; un document est signé par deux ptres)

22.1.1916, Stagni à Soeur Jean-l'Évangéliste (sup. des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Windsor): citation à comparaître contresignée par Soeur Jean-l'Évangéliste

17.1.1916, Mère M. Austin (Ursulines, Chatham) à Stagni: accuse réception de la citation

17.1.1916, Soeur M.-Lorette (Ursulines, Chatham) à Stagni: accuse réception de la citation

17.1.1916, Mère M.-Annonciation (Ursulines, Chatham) à Stagni: accuse réception de la citation

s.d. [17.1.1916], Soeur M.-Bernard à Stagni: accuse réception de la citation

17.1.1916, Soeur M.-Justine à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Mère Célestine (sup. des Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: Mère Angèle ne peut pas venir à Chatham

18.1.1916, Soeur Holy Cross (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Soeur Mary-Rose (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Soeur M. Irene (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Soeur M. Columba [Marie-Colomban] (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Soeur M.-Bernard (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

18.1.1916, Soeur M.-Vincent (Soeurs de St-Joseph, London) à Stagni: accuse réception de la citation

25-26.1.1916, quatre avis de réception des Postes du Canada

4.2.1916, Fallon à Stagni: précision à propos d'une question particulière de l'enquête

27.2.1916, Stagni à Donney, D.J. (doyen, Windsor): le remercie pour sa collaboration

1916, Immaculate Conception Church 1916. Monthly Collection and Pastoral Dues imprimé; liste de contributeurs

28.2.1916, Stagni à Richard, Henri (sup. prov. des Pères de la Société de Ste-Marie de Montfort): nomination de celui-ci en tant que juge instructeur pour les enquêtes à faire à Montréal; annexe: doc.1...: liste des témoins à examiner à l'Hôtel-Dieu de Montréal
doc.2...: questions à poser à Lamoureux (soeur de l'Hôtel-Dieu, Mtl)
doc.3...: questions à poser à Baillargeon (abbé, Mtl) et Grenier, Téléspore (abbé, Petit-Séminaire de Mtl)
doc.4...: questions à poser à Renaud (étudiant au Séminaire de Ste-Thèrese)

2.3.1916, Richard, Henri: serment aux mains de Lemmens

25.2.1916, Stagni à Curotte: informe de la nomination de Richard, Henri

25.2.1916, Stagni à Foley: même sujet

25.2.1916, Stagni à Bruchési: informe des enquêtes qu'il va faire mener à Montréal

- 25.2.1916, Stagni à Mère Martin-de-l'Ascension (sup. gén. des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Hochelaga, Qué.): transmet les citations à comparaître pour Soeur Médard (Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Hochelaga, Qué.), Soeur Rose-du-Crucifix (Soeurs-des-Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Hochelaga, Qué.) et Soeur Agnès-de-Jésus (Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Hochelaga, Qué.)
- 25.2.1916, Stagni à Soeur Ste-Thérèse (sup. de l'Hôtel-Dieu, Mtl): transmet la citation à comparaître pour Soeur Lamoureux
- 25.2.1916, Stagni: citation à comparaître pour Grenier, Téléphore (Petit Séminaire de Mtl)
- 25.2.1916, Stagni à Curotte, Arthur; transmet la citation à comparaître pour Renaud (étudiant au Séminaire de Ste-Thérèse)
- 26.2.1916, Bruchési à Stagni: réponse à la lettre de celui-ci au sujet des enquêtes à faire à Montréal
- 24.2.1916, Curotte à Stagni: demande d'ajourner les auditions à Montréal
- 29.2.1916, Foley à Stagni: au sujet de sa présence à Montréal
- 27.2.1916, Soeur Ste-Thérèse (sup. de l'Hôtel-Dieu, Mtl) à Stagni: tout sera prêt pour le jour de l'enquête judiciaire
- 28.2.1916, Soeur Martin-de-l'Ascension (sup. gén. des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-Marie, Hochelaga, Qué.): accuse réception des citations
- 11.3.1916, Stagni à Richard, Henri: le remercie
- 29.2.1916, Foley à Stagni: demande de tenir une séance à Ottawa pendant laquelle interroger Sinnott et produire les documents écrits par Meunier, J.-Ed. au précédent dél. ap., Sbarretti
- 2.3.1916, Stagni à Foley: rejette la demande: Sinnott joue un rôle officiel au procès; les directives du Saint-Siège empêchent, sous peine de suspension a divinis, de produire tout document sortant des Archives de la DAC
- 15.3.1916, Fallon à Stagni: est prêt à utiliser les minutes des lettres de Meunier à Sbarretti; demande qu'on en vérifie la conformité aux originaux conservés aux Archives de la DAC
- 18.3.1916, Stagni à Fallon: la DAC n'accorde aucune certification d'authenticité; la déclaration de la curie de London suffit; toutefois, Stagni est prêt à faire un contrôle informel
- 8.3.1916, Soeur Marie-Cléophas (DAC) et Soeur Marie-Julie (DAC): serment de garder le secret

22.2/4 - (segue) (1916)

LONDONEN: Diffamationis - Peonarum

volume tapé au dactylo et relié en carton (pages 364 + IV): Instructio Processus In Causa Londonen: Diffamationis-Peonarum de Mandato Sacrae Romanae Rotae a R.P.D. Peregrino Francisco Stagni Ord. Servor. B.M.V. Archiepiscopo Aquilano in Canada et Terranova Delegato Apostolico Peracta

Noms de témoins, questions posées d'après les instructions de la Rote (pages 2-11)

18.1.1916: instruction du procès à Chatham (page 12-13)

Procès-verbal des séances avec les réponses des témoins (pages 14-67)

24.1.1916: transfert du tribunal de Windsor à l'Académie de Ste-Thérèse (page 68)

Procès-verbal des séances avec les réponses des témoins (pages 69-80)

24.1.1916: transfert du tribunal dans la paroisse de St-Alphonse, Windsor (page 81)

Procès-verbal des séances avec les réponses des témoins (pages 82-310)

10.2.1916: sentence provisoire; différend surgi à propos de deux témoins (pages 311-313)

10.2.1916: Foley à Stagni: protestation au sujet de deux témoins (St-Denis, Maxime, Windsor et Maisonville, Henri-C.-A., Windsor) (page 314)

10.2.1916: transfert du procès à Montréal (page 315)

1.3.1916: Richard, Henri, subdélégué comme juge instructeur à Montréal (page 316)
28.2.1916: lettre officielle désignant Richard (pages 317-318)
4.3.1916: Richard à Stagni: transmet la documentation concernant les enquêtes judiciaires de Montréal (page 319)
Procès-verbal des séances de Montréal avec les réponses des témoins (pages 320-358)
s.d.: Sinnott: trois témoins étaient morts et un était en Europe: attestations (page 359-363)
4.3.1916: Stagni: conclusion du procès et transmission des actes à la Sacrée Rote (page 364)
Index des noms des 92 témoins (pages I-III)
Index (page IV)

22.2/5 - (segue) (1916)

31.3.1916, Stagni à Foley: transmet le volume des actes du procès
31.3.1916, Stagni à Curotte: transmet le volume des actes du procès
1.4.1916, Stagni à la sup. gén. des Soeurs Grises de la Croix, Ottawa: la remercie des services rendus à la DAC par Soeur Marie-Cléophas et Soeur Marie-Julie
31.3.1916, Stagni à Rossetti, Pietro (auditeur de la Rote): transmet le volume des actes avec des observations sur la procédure
8.4.1916, Stagni à Rossetti: transmet:
doc.1...: liste des dépenses soutenues pour le procès (\$426.31)
10.2.1916, Cleary, E.A. (avocat, Windsor) à Sinnott: transmet:
doc.1...: 10.2.1916: reçu des dépenses et du paiement
s.d., aide-mémoire: dépenses au Rectorat St-Alphonse, Windsor (\$210)
3.1916, deux autres reçus

22.3 London: Preti Franco-Canadesi della diocesi (1914)

25.5.1914, Fallon à Stagni: énumère les ptes qui sont contre ou pour leur év.

22.4 - London - Rev. Napoleon D. St-Cyr contro il vescovo (1914/1917)

18.8.1914, Stagni: aide-mémoire: St-Cyr, Napoléon-D. (curé de Stony Point, London), licencié de sa paroisse par Fallon, fait recours à la DAC et présente un dossier
18.8.1914, St-Cyr à Stagni: dossier (2 copies): éloigné de Stony Point (Pointe-aux-Roches) par Fallon, ne peut pas rentrer dans son diocèse de provenance, Nicolet; demande une décision au sujet du diocèse où résider; annexe:
doc.1...: 8.8.1914, Exposé de fait et de droit sur son cas (10 pages): raisons pour lesquelles O'Connor, Denis (ancien év. de London) ne l'a pas incardiné dans le diocèse; raisons pour lesquelles Fallon l'a chassé (St-Cyr ne parlerait pas bien l'anglais)
doc.2...: 2.12.1892, O'Connor, Denis (ancien év. de London) à Gravel, Elphège (ancien év. de Nicolet): accepte St-Cyr dans son diocèse
doc.3...: 2.12.1892, O'Connor à St-Cyr: l'invite dans son diocèse
doc.4...: 16.7.1914, Bruneault à Fallon: recommandation en faveur de St-Cyr; à Nicolet, il était considéré comme "tacitement incardiné" à London
doc.5...: 20.7.1914, Fallon à Bruneault: St-Cyr participe à la conspiration de ptes canadiens-français

contre lui

doc.6...: 20.1.1914, formulaire blanc du rapport annuel pour 1913

doc.7...: 13.7.1914, 393 paroissiens de Stony Point: attestation en faveur de St-Cyr

doc.8...: s.d.: St-Cyr: récusé Fallon et l'Officialité de London dans la cause pour incompétence et propter suspicionem (7 pages)

doc.9...: 10.7.1914, St-Cyr: déclaration au sujet de son expulsion du diocèse

doc.10...: 10.7.1914, St-Cyr: déclaration au sujet de son entrevue avec Fallon

doc.11...: 14.7.1914, St-Cyr: déclaration: Bruneault refuse de l'accepter à Nicolet

doc.12...: 19.7.1914, St-Cyr: résumé de la dernière entrevue de celui-ci avec Fallon

s.d., McEvay: formulaire blanc du rapport du curé

22.8.1914, Stagni à St-Cyr: conseille le recours à Rome

1914, St-Cyr à Benoît XV: London Province du Canada - L'Incardination de l'abbé N.-D. St Cyr - 1914;

dossier imprimé; avec carte de visite de Curotte, Arthur (abbé Sault-au-Récollet, avocat de St-Cyr)

St-Cyr fait recours à Rome; il s'agit de la reproduction des documents de son dossier pour Stagni

29.10.1914, Stagni à Curotte: accuse réception

1.9.1917, Stagni: aide-mémoire: St-Cyr est décédé le 19.8.1917